

LE DOSSIER DU MOIS DE L'ARTIAS

La pauvreté des personnes en âge de travailler

Dossier préparé par:

Eric Crettaz

Collaborateur scientifique à l'Office fédéral de la statistique à Neuchâtel

Juin 2007

Avertissement: *Le contenu des «dossiers du mois» de l'ARTIAS n'engage que leurs auteur-es*

RESUME

En Suisse comme dans tous les pays économiquement développés, la distribution des revenus est très concentrée pour les revenus inférieurs à la moyenne. Beaucoup de ménages ont des revenus se situant dans une fourchette de quelques centaines de francs par année. Cela implique bien entendu qu'une modification d'un seuil de pauvreté, même relativement modeste, peut entraîner des variations assez fortes du taux de pauvreté.

Ainsi on constate que plus de 1% de la population âgée de 20 à 59 ans, soit plusieurs dizaines de milliers de personnes, se situent dans un intervalle de revenu équivalent entre 24'000 et 24'500 francs annuels (Source: Enquête suisse sur la population active 2004).

En bref, la difficulté de définir un seuil de pauvreté pour une économie avancée, comme celle de la Suisse, réside dans le fait, d'une part, qu'il ne s'agit pas de déterminer un seuil de survie matérielle, mais un niveau de revenu décent permettant une vie socialement intégrée, et, d'autre part, que la distribution des revenus est très dense dans la zone où se situe le niveau de revenu décent qu'on cherche à établir.

RIASSUNTO

In Svizzera, come in tutti i paesi economicamente sviluppati, la distribuzione dei redditi è molto concentrata per i redditi inferiori alla media. Molte economie domestiche hanno dei redditi che si situano in una forchetta di qualche centinaio di franchi all'anno. Questo implica ben inteso che una modifica della soglia di povertà, anche relativamente modesta, può comportare delle variazioni abbastanza importanti del tasso di povertà.

Così, si constata che più dell'1% della popolazione di età fra i 20 e i 59 anni, ossia varie decine di migliaia di persone, si situano in un intervallo di reddito equivalente fra 24'000 e 24'500 franchi annui (Fonte: Inchiesta svizzera sulla popolazione attiva 2004).

In breve, la difficoltà di definire una soglia di povertà per un'economia avanzata come quella della Svizzera risiede nel fatto che, da una parte, non si tratta di determinare una soglia di sopravvivenza materiale, ma un livello di reddito decente che permetta una vita socialmente integrata e, d'altra parte, che la distribuzione dei redditi è molto densa nella zona dove si situa il livello di reddito decente che si cerca di stabilire.

1. Introduction

La Suisse, comme tous les pays «occidentaux», a connu après la Deuxième Guerre Mondiale une croissance économique exceptionnelle qui a eu un impact formidable sur les salaires (l'indice des salaires réels, c'est-à-dire tenant compte du coût de la vie, est multiplié par 2,4 pendant les Trente Glorieuses, entre 1945 et 1975). Cela a notamment permis aux travailleurs peu qualifiés de gagner un salaire assez bon, grâce à des gains de productivité très importants (Esping-Andersen, 1999; Krugman, 1990).

En outre, les progrès scientifiques et techniques, ainsi que le développement de l'Etat social ont renforcé l'impact de cette hausse des salaires réels. Cela a permis d'éradiquer les formes les plus sévères de pauvreté. Personne ne meurt de faim ou de maladies aisément traitables en Suisse, contrairement à ce qui se passe dans la majorité des pays sur terre. Selon le Bureau International du Travail, la moitié environ des travailleurs dans les pays en voie de développement vit avec moins de deux dollars par jour (en parité de pouvoir d'achat – International Labour Organization, 2004). Donc, parler de pauvreté en Suisse ne revient pas à estimer le nombre de personnes vivant dans une misère extrême; il s'agit d'autre chose. Dans une économie moderne, hautement monétarisée, cela revient à estimer le revenu nécessaire pour mener une vie décente et socialement intégrée. Cela s'avère difficile pour plusieurs raisons, notamment liées à la distribution des revenus. On notera en outre que déterminer un seuil de pauvreté est toujours et partout un exercice complexe; en effet, même dans les cas où l'on cherche à évaluer la part de la population d'un pays en voie de développement souffrant de malnutrition, il demeure très difficile de déterminer avec exactitude un nombre de calories par jour faisant l'unanimité.

En Suisse comme dans tous les pays économiquement développés, la distribution des revenus est très concentrée pour les revenus inférieurs à la moyenne (la distribution des revenus étant dite «asymétrique à droite», c'est-à-dire très étalée dans la portion supérieure et très concentrée dans la partie inférieure). Beaucoup de ménages ont des revenus se situant dans une fourchette de quelques centaines de francs par année. Plus précisément, dans la plupart des pays de l'OCDE, la part des foyers dont le revenu se situe entre 50% et 60% du revenu équivalent médian¹ est très importante; plus de 5% de la population dans la grande majorité des pays a un revenu compris dans cette fourchette; c'est le cas de la Suisse (Förster et Mira d'Ercole, 2005). Cela implique bien entendu qu'une modification d'un seuil de pauvreté, même relativement modeste, peut entraîner des variations assez fortes du taux de pauvreté.

Donnons un exemple plus précis. Pour pouvoir comparer les revenus de ménages de taille différente, on définit le revenu «équivalent»: on transforme le revenu d'un ménage, par exemple un couple avec deux enfants, en l'équivalent dont devrait disposer une personne seule pour avoir le même niveau de vie que le ménage en question; concrètement, on divise le revenu par un nombre inférieur au nombre de membres du ménage, car certaines économies d'échelles sont rendues possibles par la vie en commun; on peut, par exemple, diviser le revenu par la racine carrée du nombre de personnes vivant dans ce ménage². Ainsi on constate que plus de 1% de la population âgée de 20 à 59 ans, soit plusieurs dizaines de milliers de personnes, se situent dans un intervalle de revenu équivalent entre 24'000 et 24'500 francs annuels (Source: Enquête suisse sur la population active 2004).

En bref, la difficulté de définir un seuil de pauvreté pour une économie avancée, comme celle de la Suisse, réside dans le fait, d'une part, qu'il ne s'agit pas de déterminer un seuil de

¹Le revenu médian est un revenu tel que la moitié de la population a un revenu (équivalent) supérieur et l'autre moitié un revenu équivalent inférieur.

² La situation d'un couple avec deux enfants, qui a un revenu de 50'000 francs par an, correspond à celle d'une personne seule avec un revenu de 25'000 francs, puisqu'on divise par la racine carrée de 4, c'est-à-dire 2.

survie matérielle, mais un niveau de revenu décent permettant une vie socialement intégrée, et, d'autre part, que la distribution des revenus est très dense dans la zone où se situe le niveau de revenu décent qu'on cherche à établir.

Afin de ne pas fixer le seuil de façon arbitraire il nous faut donc une grandeur de référence, une valeur largement acceptée. L'une des rares grandeurs ayant du sens pour cette problématique découle des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Cet organe édicte des normes pour l'attribution de prestations d'aide sociale au niveau cantonal et communal. Ces normes font l'objet d'un large consensus; ce qui nous intéresse plus spécifiquement est qu'elles déterminent quel montant d'argent et quelles prestations sont nécessaires pour vivre de façon décente et socialement intégrée en Suisse (l'aide sociale étant l'outil de politique sociale conçu explicitement pour lutter contre la pauvreté, si les autres politiques situées en amont dans la chaîne des interventions étatiques n'y sont pas parvenues). Ce minimum comprend les dépenses pour l'alimentation, les vêtements, le logement, les soins médicaux, les assurances, les transports, la communication, etc.

De cette grandeur nous dérivons un seuil de pauvreté utilisable à des fins statistiques. En effet, les normes de la CSIAS n'ont pas pour finalité la mesure de la pauvreté; elles proposent des lignes directrices pour calculer les prestations d'aide sociale. Ainsi, nous devons formuler un certain nombre d'hypothèses pour pouvoir opérationnaliser ces normes afin d'en dériver une grandeur utilisable à des fins statistiques. On définit de ce fait un seuil dit absolu, c'est-à-dire définissant un niveau de revenu minimal fixe nécessaire pour mener une vie digne et socialement intégrée en Suisse. Une fois l'opérationnalisation des normes CSIAS réalisée, tel que décrite ci-après, il est possible de mesurer l'ampleur du phénomène, de déterminer quels sont les principaux groupes à risque et d'observer les variations du taux de pauvreté, respectivement de *working poor*, à la hausse comme à la baisse.

Compte tenu de la difficulté de la tâche et du fait qu'il faut opérationnaliser un certain nombre de composantes, on a parfois proposé des seuils dits relatifs. On peut définir un seuil relatif permettant de mesurer le *risque* de pauvreté, par exemple en fixant un seuil s'élevant à un pourcentage du revenu équivalent médian, c'est-à-dire le revenu équivalent tel que la moitié des ménages a un revenu inférieur et l'autre moitié un revenu supérieur. On trouve souvent 60% du revenu équivalent médian comme grandeur de référence, mesurant le *risque* de pauvreté, pour utiliser la terminologie d'Eurostat, l'office statistique de l'Union Européenne (voir p.ex. Eurostat, 2005). Notons que cet indicateur est prévu dans un avenir proche par l'Office fédéral de la statistique, sur la base des données de l'enquête SILC (Survey on Income and Living Conditions: enquête sur le revenu et les conditions de vie).

Pour avoir une vue d'ensemble, il est souhaitable de ne pas se concentrer uniquement sur le risque de pauvreté, mais également de savoir qui est effectivement pauvre. Pour le seuil de pauvreté on préfère donc se référer à un seuil absolu, c'est-à-dire qui n'est pas directement défini par rapport à un niveau de revenu central.

2. Mode de calcul en Suisse

Comme indiqué précédemment, il faut encore procéder à une opérationnalisation des normes de la CSIAS pour obtenir un seuil permettant d'établir si un ménage est *statistiquement* pauvre ou pas. Cela revient à formuler un certain nombre d'hypothèses sur les composantes du minimum social. Notons que les résultats présentés ici reposent sur le nouveau mode de calcul de l'OFS, plus précis et plus détaillé, ainsi que sur les nouvelles normes de la Conférence Suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), entrées en vigueur en 2005.

Plusieurs éléments sont définis comme faisant partie du minimum social, notamment:

- les coûts du logement, principalement le loyer, qui doit se situer dans les prix du marché immobilier local,
- un forfait pour l'entretien qui concerne les principaux postes de dépenses: nourriture, boissons, vêtements, chaussures, frais de santé, consommation d'énergie, produits d'entretien, frais de transport, communications à distance, soins corporels, formation, quelques loisirs, etc.
- frais médicaux de base, en particulier les primes de caisse-maladie obligatoires.

Nous devons donc trouver une définition opératoire des éléments suivants:

- un loyer qui se situe dans les prix du marché immobilier local et qui tient compte de la taille du foyer,
- une source d'information pour les primes de caisse-maladie obligatoires, différenciées en fonction de l'âge de l'assuré

I) les loyers: toute personne doit pouvoir s'offrir un appartement décent dont le prix se situe dans les prix du marché immobilier local. Bien sûr, le loyer dépend en bonne partie de la taille de l'appartement et du nombre de pièces. Pour tenir un tant soit peu compte de ce phénomène, nous avons, dans chaque cas, divisé le loyer moyen par le nombre de personnes vivant dans cet appartement, ce qui donne une estimation du coût du loyer par tête, et une approximation (certes grossière) du coût du loyer par pièce, puisque le nombre de pièces est plus ou moins lié à la taille du ménage. Si l'on avait simplement enlevé les 10% des loyers les moins chers et les plus chers, on aurait enlevé les petits et les grands appartements, ce qui n'aurait pas beaucoup de sens.

Tenant compte des réalités du marché du logement, nous avons supprimé les 10% des loyers les plus chers indiqués par les participants à l'Enquête suisse sur la population active (ESPA), pensant qu'il ne faut pas inclure les loyers «de luxe» dans nos calculs. Nous avons également supprimé les 10% les moins chers, car ceux-ci ne sont en général pas disponibles sur le marché, étant en principe habités par des personnes qui vivent là depuis très longtemps. En général, quand ces personnes quittent l'appartement, le niveau du loyer est souvent revu assez nettement à la hausse. Nous avons donc ainsi conservé pour notre opérationnalisation les 80% des loyers indiqués par les répondants à l'Enquête suisse sur la population active comme base réaliste pour calculer un loyer correspondant à un niveau local du marché du logement. Dans une première étape, nous avons calculé le loyer moyen au niveau national, en fonction du nombre de personnes vivant dans le foyer.

Ensuite, pour tenir compte de grandes différences d'un canton à l'autre, nous avons multiplié ces valeurs par un indice cantonal obtenu simplement en divisant le loyer cantonal moyen par le loyer national moyen, données tirées des statistiques sur les loyers. Notons qu'il s'agit des loyers avec charges.

On obtient ainsi les valeurs suivantes pour le loyer moyen en Suisse:

Pour une personne:	834 francs
Pour deux personnes:	1310 francs
Pour trois personnes:	1448 francs
Pour quatre personnes:	1614 francs
Pour cinq à neuf personnes:	1867 francs

(Source: Enquête suisse sur la population active 2005)

Ces loyers sont, comme indiqués ci-dessus, multipliés par une valeur indiquant le niveau relatif des loyers par canton, cet indice variant entre 0,73 et 1,33 (loyer moyen national et loyers moyens cantonaux selon les données de l'Enquête de structure sur les loyers 2003, réalisée auprès de 320'000 ménages). Les valeurs de cet indice pour les cantons romands et pour le Tessin sont les suivantes, dans l'ordre alphabétique:

Fribourg	0,928
Genève	1,023
Jura	0,75
Neuchâtel	0,732
Tessin	0,894
Valais	0,797
Vaud	0,958

On constate ainsi que les loyers sont inférieurs à la moyenne nationale dans tous les cantons latins, à l'exception du canton de Genève.

Pour tenir compte de l'évolution des prix d'une année à l'autre, les loyers moyens nationaux sont multipliés chaque année par l'indice des loyers calculé par l'Office fédéral de la statistique (valeur annuelle, référence décembre 2005).

II) le forfait pour l'entretien: Ce montant est déterminé précisément par la CSIAS, et varie en fonction de la taille du ménage:

1 personne : 960.- francs
2 personnes: 1'469.- francs
3 personnes: 1'786.- francs
4 personnes: 2'054.- francs
5 personnes: 2'323.- francs
6 personnes: 2'592.- francs
7 personnes: 2'862.- francs

- toute personne additionnelle: +269.-

Là aussi, pour tenir compte de l'évolution des prix, nous avons utilisé un sous-indice de l'indice des prix à la consommation (valeur annuelle, référence: décembre 2005) qui contient les éléments que la CSIAS prend en compte pour calculer son forfait pour l'entretien. Cela signifie par exemple que si les prix du panier de biens et services constituant le forfait pour l'entretien augmentent de 2% d'une année à l'autre, les montants ci-dessus sont multipliés par 1,02.

III) la prime de caisse-maladie obligatoire: nous nous référons aux statistiques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) qui calcule, pour chaque canton, une prime moyenne pour l'assurance de base obligatoire (pour une franchise s'élevant à 300 francs), incluant les prestations en cas d'accident. Ces montants sont donnés pour les adultes, les jeunes et les enfants. La franchise n'est pas incluse dans le seuil de pauvreté.

On constate de grandes variations d'un canton latin à l'autre, pour un adulte de plus de 25 ans (prime cantonale moyenne, franchise 300 francs, risque accident inclus – état 2005 – source: Office fédéral de la santé publique OFSP):

Fribourg	287 francs
Genève	423 francs
Jura	335 francs
Neuchâtel	367 francs
Tessin	368 francs
Valais	259 francs
Vaud	373 francs

IV) En outre, comme nous l'avons indiqué plus haut, la distribution des revenus est très dense dans la «zone» qui nous intéresse. Pour répondre à cette difficulté, nous nous proposons de définir une fourchette de revenus définissant un *intervalle* de pauvreté. Pour ce faire on définit une borne inférieure composée du forfait pour l'entretien, du loyer et de la prime de base de caisse maladie. On obtient ainsi ce que nous appelons un **seuil de privation monétaire sévère**.

Pour définir la borne supérieure de cet intervalle de pauvreté, nous ajoutons 100 francs par membre du foyer âgé/e de 16 ans et plus, afin de pouvoir tenir compte de quelques éventuelles dépenses supplémentaires (p.ex. certaines primes d'assurances non couvertes par les montants ci-dessus). On définit ainsi **le seuil de pauvreté** à proprement parler. Ce montant est également maintenu constant en termes réels, puisque nous tenons compte des variations de prix d'une année à l'autre au moyen de l'indice des prix à la consommation calculé par l'OFS.

En résumé, l'intervalle de pauvreté est déterminé par les deux grandeurs suivantes:

- **Le seuil de pauvreté est donc déterminé par la somme:** Forfait pour l'entretien + loyer + primes de caisse-maladie + 100 francs par personne ayant 16 ans révolus dans le foyer
- **Le seuil de privation monétaire sévère est déterminé par la somme:** Forfait pour l'entretien + loyer + primes de caisse-maladie

Afin d'avoir une idée plus précise de ce que cette définition implique, donnons quelques exemples en moyenne nationale pour le seuil de pauvreté et le seuil de privation monétaire sévère. Notons ici qu'il s'agit de valeurs théoriques, puisque en fait nous calculons, pour chaque canton, une valeur spécifique, mais il serait trop complexe d'indiquer les valeurs pour les 26 cantons et demi-cantons.

Pour simplifier, nous calculons donc des moyennes nationales:

Tableau 1: Quelques exemples de seuils de pauvreté pour différents types de ménages, basés sur des moyennes suisses (valeurs théoriques, car en fait on calcule un seuil pour chaque canton), en francs, état: 2005

Type de ménage	Loyer	Primes de caisse- maladie (avec accident)	Forfait pour l'entretien	Seuil de pauvreté, arrondi	Somme à soustraire pour obtenir l'intervalle de pauvreté	Seuil de privation monétaire sévère
Personne vivant seule	834.-	290.-	960.-	2200.-	100.-	2100.-
Ménage monoparental avec deux enfants (5 et 8 ans)	1448.-	434.-	1786.-	3800.-	100.-	3700.-
Couple sans enfant	1310.-	580.-	1469.-	3550.-	200.-	3350.-
Couple avec deux enfants (5 et 8 ans).	1614.-	724.-	2054.-	4600.-	200.-	4400.-

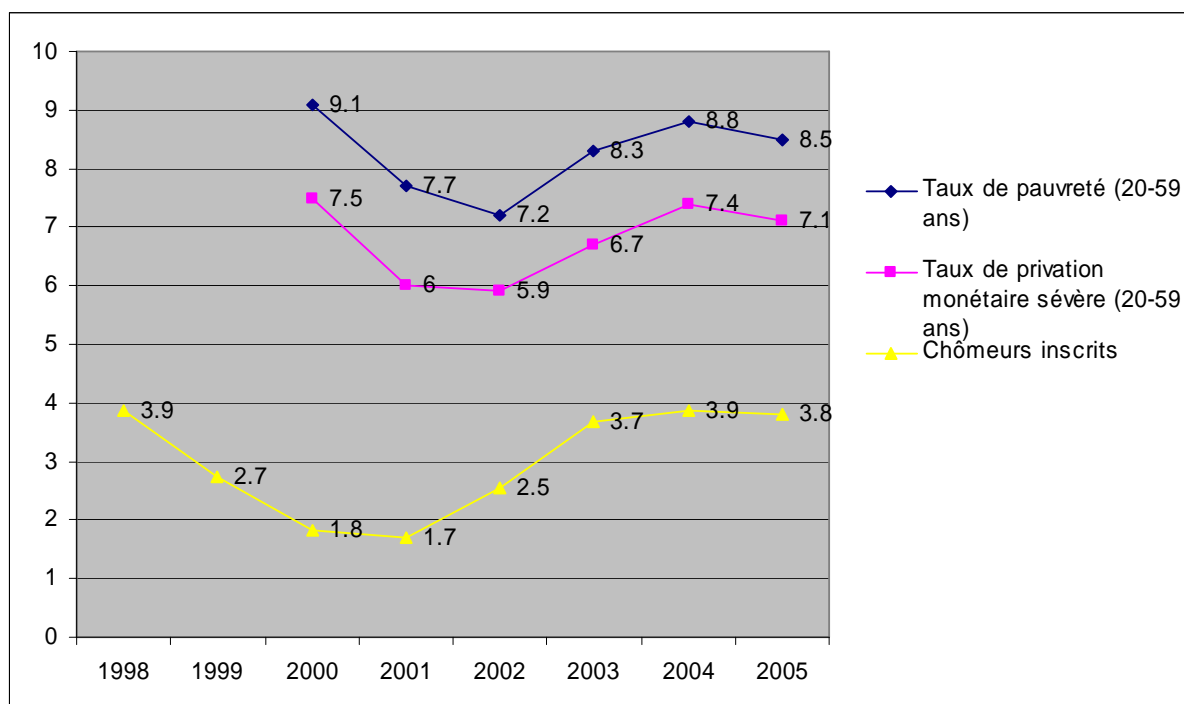
Toute personne âgée de 20 à 59 ans vivant dans un ménage dont le revenu, après déduction des cotisations d'assurances sociales (AVS, AI, assurance-chômage, deuxième pilier, APG, etc.) et des impôts, se situe en dessous du seuil de pauvreté est considérée comme pauvre.

3. Base de données et résultats

Pour répondre à la question de l'évolution de la pauvreté des personnes en âge d'être actives (catégorie restreinte aux personnes de 20 à 59 ans, pour contourner les difficultés relatives à la situation des apprentis et celle des personnes en préretraite), et de la pauvreté des travailleurs (working poor), nous recourons aux données de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA). Cette enquête est réalisée chaque année depuis 1991 auprès d'un échantillon représentatif de la population résidente permanente. L'échantillon est suffisamment grand pour traiter des problématiques qui nous intéressent ici. En 2005, par exemple, 51'791 personnes ont participé à l'ESPA, et 17'330 ont pu être prises en compte parce qu'elles remplissaient les critères requis (entre 20 et 59 ans, actives, ayant indiqué le revenu de leur ménage).

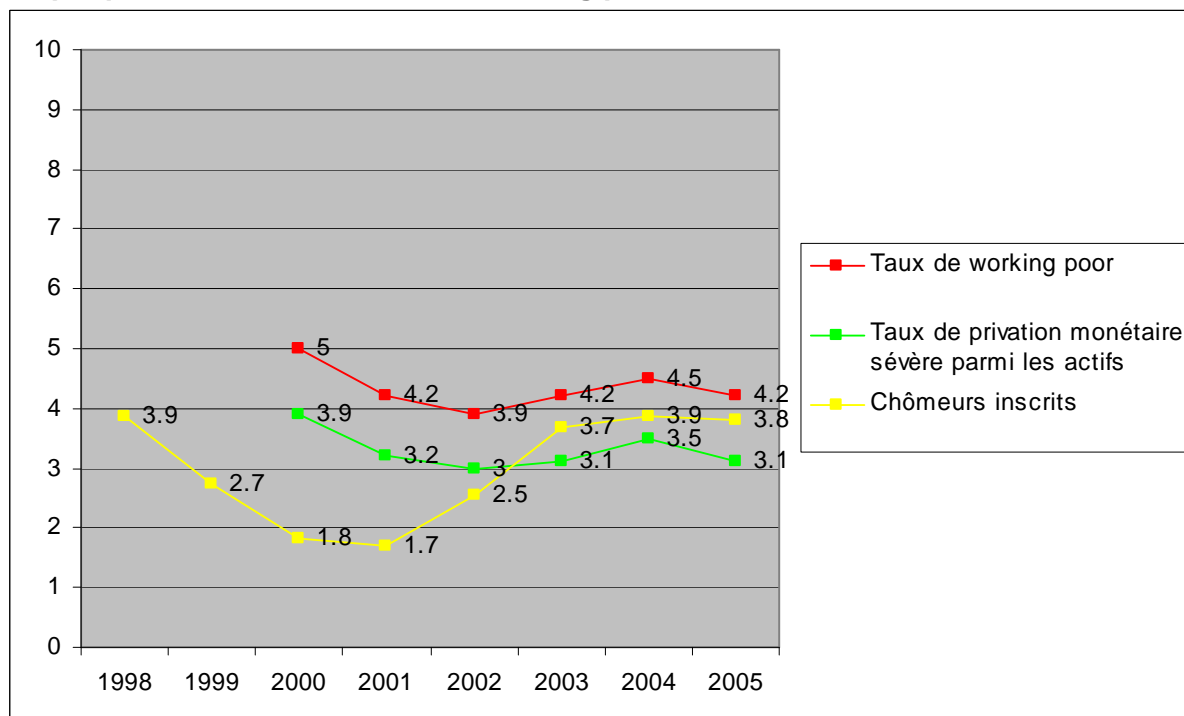
L'évolution du taux de pauvreté des personnes en âge d'être actives, réduit à la tranche d'âge des 20 à 59 ans pour les raisons explicitées plus haut, est représentée dans le graphique 1 ci-dessous. On y trouve également l'évolution du taux de privation monétaire sévère, ce qui permet de représenter l'intervalle de pauvreté. Le graphique 2 contient l'évolution du taux de working poor et du taux de privation monétaire sévère parmi les travailleurs, ce qui permet de se représenter l'intervalle de pauvreté des personnes actives occupées vivant dans un ménage disposant au moins d'un emploi à plein temps:

Graphique 1: évolution du taux de pauvreté des personnes en âge d'être actives, 2000-2005, en %



Source: Enquête suisse sur la population active (ESPA), 2000-2005.

Graphique 2: évolution du taux de working poor , 2000-2005, en %



Source: Enquête suisse sur la population active (ESPA), 2000-2005.

Le taux de pauvreté des 20-59 ans a oscillé entre 7,2 et 9,1% pendant cette première moitié de décennie. Le taux de working poor se situe dans l'intervalle de 3,9 et 5,0% pour la même période. Après une baisse prononcée entre 2000 et 2002, attribuable en grande partie à une conjoncture favorable, le taux de pauvreté des personnes en âge d'être actives s'est stabilisé aux environs de 9% (soit environ une personne sur 11 âgée de 20 à 59 ans) et le taux de working poor aux environs de 4% (près d'un actif occupé sur 25 vivant dans un ménage disposant au moins de l'équivalent d'un emploi à plein temps).

Un taux de pauvreté de 8,5% en 2005 représente 360'000 personnes âgées de 20 à 59 ans. Un taux de working poor de 4,2% représente, grosso modo, 125'000 personnes actives vivant dans un ménage disposant au moins de l'équivalent d'un emploi à plein temps, ce qui démontre que la pauvreté est fortement réduite par un volume de travail «élevé» au sein du ménage. Cependant, pour une minorité de ménages d'actifs, le travail ne constitue pas un antidote contre la pauvreté.

Les working poor représentent ainsi 35% des pauvres dans la tranche d'âge allant de 20 à 59 ans.

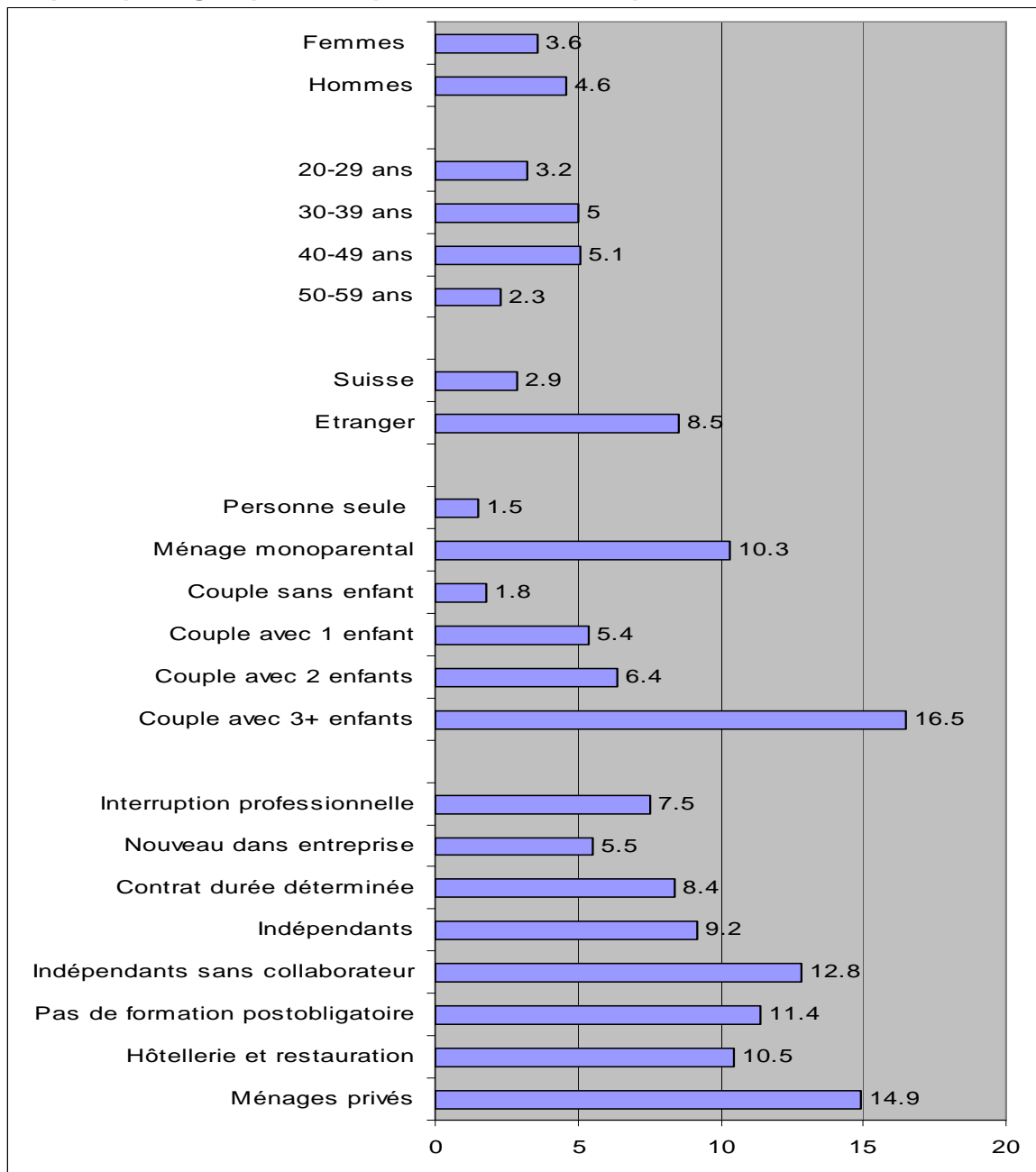
4. Les principaux groupes à risque parmi les working poor

Après avoir quantifié le phénomène des working poor et décrit son évolution de 2000 à 2005, il s'agit encore d'identifier les groupes à risque, c'est-à-dire le profil sociodémographique et socioprofessionnel des personnes les plus exposées à la pauvreté laborieuse.

Concrètement, il s'agit d'identifier quelles classes d'âge, quels types de ménages, quel sexe, quelles nationalités, quels niveaux de formation, quels secteurs économiques, quels statuts professionnels et quelles trajectoires professionnelles augmentent sensiblement le risque d'être working poor au milieu de la première décennie du 21^{ème} siècle en Suisse.

Les résultats sont présentés dans le graphique suivant:

Graphique 3 : taux de working poor des principaux groupes sociodémographiques et des principaux groupes socioprofessionnels à risque, en 2005, en %



Source: Enquête suisse sur la population active, 2005. Le trait vertical jaune indique le taux de working poor global, situé à 4,2% en 2005.

Exemple de lecture: parmi les travailleurs vivant dans un ménage monoparental disposant au moins d'un emploi à 90%, 10,3% sont des working poor.

On constate que les hommes ont un risque plus important d'être working poor que les femmes (alors même que les femmes ont une probabilité plus élevée d'être pauvre entre 20 et 59 ans, si l'on inclut tous les actifs pauvres, ainsi que les non actifs, à savoir 10,0% pour les femmes contre 7,2% pour les hommes). Ce résultat apparemment contre-intuitif s'explique de la façon suivante: là où on trouve une femme active occupée, on trouve en règle générale un conjoint actif professionnellement, ce qui est moins le cas pour les hommes. Cela concorde avec le constat déjà réalisé dans d'autres pays que le revenu

professionnel des femmes est beaucoup plus fréquemment le «revenu d'appoint» du ménage que celui des hommes, ce qui évidemment pose la question de l'indépendance économique des femmes en général et en cas de séparation en particulier.

Avoir des enfants présente un risque accru: on constate clairement que les travailleurs vivant dans un ménage monoparental ont une probabilité nettement plus élevée que les travailleurs vivant seuls. De même, les actifs occupés vivant en couple sans enfant ont une probabilité beaucoup plus faible d'être working poor que si le couple a des enfants. On constate surtout une très nette augmentation du problème à partir du troisième enfant. Donc le divorce, d'une part, et avoir un troisième enfant, d'autre part, constituent deux facteurs de risque importants.

Les personnes de nationalité étrangère sont beaucoup plus exposées à la pauvreté laborieuse (avec un taux 2,9 fois plus élevé que les Suisses). Les étrangers sont, entre autres, beaucoup plus souvent que les Suisses dépourvus de formation postobligatoire et ils travaillent plus fréquemment dans des branches où les salaires sont bas. Notons que des différences énormes existent au sein de la population étrangère:

Tableau 3: Taux de working poor parmi plusieurs groupes de nationalités étrangères et les Suisses, 2005, en %

Suisse	2,9
Nord et Ouest de l'Union Européenne	1,9
Sud de l'UE	6,5
Autres	15,0

Source: Enquête suisse sur la population active 2005.

Certaines caractéristiques et situations professionnelles augmentent, parfois nettement, la probabilité d'être un travailleur pauvre. Avoir eu une interruption dans sa carrière professionnelle (7,5%), c'est-à-dire avoir repris le travail depuis moins d'une année après une interruption, être nouveau dans l'entreprise, c'est-à-dire depuis moins d'une année (5,5%), augmentent ce risque. Avoir un contrat à durée déterminée pour un salarié augmente nettement la probabilité d'être un working poor, soit 8,4% contre 3,4% pour l'ensemble des salariés, ces derniers ayant un taux de working poor bien plus faible que les indépendants (9,2%), en particulier les indépendants sans collaborateur (12,8%).

La formation professionnelle joue un rôle très important. Les actifs occupés qui n'ont achevé que la scolarité obligatoire ont un taux de working poor 2,7 fois plus élevé que la moyenne (11,4%). Pour comparaison, les personnes ayant obtenu un certificat fédéral de capacité (apprentissage) ont un taux de working poor dans la moyenne (4,2%), et les universitaires un taux très faible (1,6%).

Enfin, deux secteurs économiques sont particulièrement exposés: les actifs travaillant dans l'hôtellerie et la restauration et surtout les personnes travaillant pour des ménages privés ont un taux de working poor nettement supérieur à la moyenne (10,5% et 14,9% respectivement). Plus surprenant, le secteur de la construction est aussi plus touché (7,6%); or ce secteur est connu pour avoir un faible taux d'emplois à bas salaire. Cela signifie donc que ces travailleurs disposent, certes, d'un assez bon salaire mais qui ne permet toutefois pas de couvrir les besoins du ménage. Cela est très vraisemblablement dû au pourcentage très élevé d'hommes dans ce secteur (89,2% selon la Statistique de l'emploi de l'OFS), ces derniers étant plus touchés par la pauvreté laborieuse que les femmes, car, comme nous l'avons expliqué plus haut, le salaire de la femme (si elle exerce une activité rémunérée) dans le couple constitue plus souvent que celui de l'homme un salaire d'appoint.

Notons un fait très important: nos calculs ne peuvent pas être appliqués, pour des raisons méthodologiques, au secteur primaire, c'est-à-dire l'agriculture, car les indicateurs utilisés ici ne reflètent pas correctement le standard de vie dans ce secteur particulier, dans lequel les revenus à caractère non monétaire sont très importants et la structure des dépenses très différente.

5. Conclusions

En résumé, on peut dire qu'environ une personne en âge de travailler sur onze est touchée par la pauvreté monétaire, et environ une personne active occupée sur vingt-cinq (vivant dans un foyer disposant au moins de l'équivalent d'un emploi à plein temps) est working poor. Cela montre que le fait de travailler réduit sensiblement la probabilité d'avoir un revenu inférieur au seuil de pauvreté. De façon réjouissante, la pauvreté a diminué dans la première moitié des années 2000.

Certains groupes sociodémographiques sont plus exposés à la pauvreté en général et au risque d'être working poor en particulier: les ménages monoparentaux et les familles nombreuses, les jeunes parents en général, les personnes de nationalité étrangère. Certains facteurs socioprofessionnels sont également décisifs: les travailleurs non-qualifiés, ceux ayant interrompu (volontairement ou pas) leur activité professionnelle, les actifs au bénéfice d'un contrat à durée déterminée et les indépendants (en particulier sans collaborateur) sont beaucoup plus exposés que les autres.

Références

Esping-Andersen, Gosta (1999), *Social Foundations of Postindustrial Economies*, Oxford: Oxford University Press.

Förster Michael and Mira d'Ercole Marco (2005), *Income distribution and Poverty in OECD Countries in the Second Half of the 1990s*, Paris: OECD, OECD Social, Employment and Migration Working Papers No 22.

International Labour Organization ILO (2004), *Half the world's workers living below US\$2 a day poverty line*, communiqué de presse du 7 décembre 2004.

Krugman Paul (1990), *The Age of Diminished Expectations: US Economic Policy in the 1990s*, Cambridge Mass.; London: The MIT Press.

Eurostat (2005), *Income Poverty and Social Exclusion in the EU25, Statistics in Focus, Issue 13/2005*, Luxembourg: European Communities.